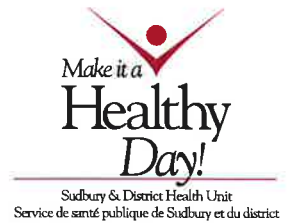


# SEWAGE SYSTEMS

## malfunctioning or illegal systems



### What is an illegal system and how would I know?

An illegal sewage system is one that is installed or repaired without a building permit. A person must obtain a permit from the Health Unit to construct a new, or repair an existing, sewage system. Once a permit is issued, the Health Unit will inspect the system to ensure that it is properly installed.

Signs that a sewage system may be illegally installed include:

- installations during unusual times (i.e. evenings and weekends)
- no permit on display in the area where the sewage system is being installed
- installations that appear too close to a well, lake, river or stream
- the use of material that is not designed for sewage systems (i.e. drums, tanks, drainage tile, etc.)

### Do all sewage systems need a building permit?

Under the *Ontario Building Code*, all sewage systems require a permit except class 1 systems. Class 1 systems include outhouses, chemical toilets, composting toilets, and portable privies.

### What are the signs that a sewage system is malfunctioning?

Malfunctioning sewage systems should be reported to the Health Unit. Signs that a system is malfunctioning:

- sewage ponding on top of, or around, the septic tank
- soggy ground in the leaching bed area
- sewage on the ground in the area of the leaching bed
- a strong sewage smell
- frequent pumping of a septic tank by an owner

### What do I do if I suspect that a sewage system in my area is not functioning properly or is being installed illegally?

If you suspect that a sewage system isn't working properly or is being installed without a permit:

- Call the Health Unit at 705.522.9200, ext. 464, to speak to a public health inspector.
- For sewage issues that require an immediate response after hours, during weekends or on public holidays, please call 705.688.4366.
- Report your observations and concerns to a public health inspector. Be prepared to provide the specific address of the location of the suspected malfunctioning or illegal sewage system, as well as details of the problem that you suspect exists at that address.

Complaints are investigated promptly to ensure that the sewage system is not discharging sewage onto a surface or into a waterway, to verify if the system is functioning properly, and to ensure that any installations or repairs are done with a permit and in accordance with the *Ontario Building Code*.

### If I make a complaint will my name be revealed?

If you make a complaint to the Sudbury & District Health Unit, your personal information will not be provided to the owner or operator of the sewage system that you are concerned about. In the event that you do not wish to provide your name or contact information, the Health Unit will investigate your anonymous complaint.

For additional information, please call the Health Unit at 705.522.9200, ext. 398, or visit [www.sdhu.com](http://www.sdhu.com).

### Sudbury & District Health Unit office locations:

#### Sudbury - Main Office

PH: 705.522.9200  
Toll-Free: 1.866.522.9200

#### Chapleau

PH: 705.860.9200

#### Espanola

PH: 705.222.9202

#### Manitoulin Island

PH: 705.370.9200

#### Sudbury East

PH: 705.222.9201

# RÉSEAUX D'ÉGOUT

## réseaux défectueux ou illégaux

### Qu'est-ce qu'un réseau illégal et comment saurais-je qu'il l'est?

Un réseau d'égout illégal en est un qui est installé ou réparé sans permis de construire. Une personne doit obtenir ce dernier auprès du Service de santé publique pour aménager ou réparer un réseau d'égout. Une fois qu'un permis a été émis, le Service de santé publique inspecte le réseau pour s'assurer qu'il est bien installé.

Voici des signes qu'un réseau d'égout a pu être installé illégalement :

- moment choisi inhabituel (soit, le soir ou le week-end)
- absence de permis dans la zone où le réseau d'égout est installé
- installation qui semble trop près d'un puits, d'un lac, d'une rivière ou d'un ruisseau
- recours à du matériel (tonneaux, fosses, tuyau d'argile, etc.) non conçu pour un réseau d'égout

### Est-ce que tous les réseaux d'égout exigent un permis de construire?

En vertu du Code du bâtiment de l'Ontario, il faut un permis pour tous les réseaux d'égout, sauf ceux de catégorie 1. Les réseaux de catégorie 1 incluent les toilettes extérieures, les toilettes chimiques, les toilettes à compostage et les toilettes portatives.

### Quels sont les signes qu'un réseau d'égout est défectueux?

Il y a lieu de signaler les réseaux d'égout défectueux au Service de santé publique. Voici quels sont les signes :

- formation de flaques d'eaux usées sur la fosse septique ou autour d'elle
- sol détrempe dans la zone du lit de lessivage
- eaux usées sur le sol dans la zone du lit de lessivage
- forte odeur d'eaux usées
- pompage fréquent d'une fosse septique par un propriétaire

### Que dois-je faire si je soupçonne qu'un réseau d'égout dans mon secteur fonctionne mal ou est installé illégalement?

Si vous soupçonnez qu'un réseau d'égout fonctionne mal ou est installé sans permis :

- appelez le Service de santé publique au 705.522.9200, poste 464, pour parler à un inspecteur de la santé publique;
- dans le cas de problèmes d'égout qui exigent une intervention immédiate après les heures d'ouverture, le week-end ou les jours fériés, veuillez composer le 705.688.4366;
- faites part de vos observations et de vos préoccupations à un inspecteur de la santé publique; préparez-vous à fournir l'adresse précise de l'endroit où se trouve le réseau d'égout soupçonné de mal fonctionner ou d'être illégal ainsi que les détails du problème dont vous soupçonnez l'existence.

Les plaintes sont examinées rapidement afin que les réseaux d'égout ne déversent pas d'eaux usées sur une surface ou dans un cours d'eau. Elles le sont aussi dans le but de vérifier qu'ils fonctionnent bien et de s'assurer que les installations ou les réparations sont autorisées et sont effectuées conformément au *Code du bâtiment de l'Ontario*.

### Si je dépose une plainte, mon nom sera-t-il révélé?

Si vous déposez une plainte auprès du Service de santé publique de Sudbury et du district, le propriétaire ou l'exploitant du réseau d'égout qui vous inquiète n'obtiendra pas vos coordonnées.

Si jamais vous ne souhaitez pas donner votre nom ou vos coordonnées, votre plainte restera anonyme et sera traitée ainsi.

Afin d'en savoir plus, appelez le Service de santé publique au 705.522.9200, poste 398, ou allez au [www.sdhu.com](http://www.sdhu.com).

### Emplacement des bureaux du Service de santé publique de Sudbury et du district :

**Sudbury – Bureau principal**  
T: 705.522.9200  
Sans frais: 1.866.522.9200

**Chapleau**  
T: 705.860.9200

**Espanola**  
T: 705.222.9202

**Île Manitoulin**  
T: 705.370.9200

**Sudbury-Est**  
T: 705.222.9201